Archives parlementaires

Adresse de la société populaire d'Agde qui présente sa dénonciation contre le représentant Boisset, en annexe de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Agde qui présente sa dénonciation contre le représentant Boisset, en annexe de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 589;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35240_t1_0589_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

63

[*La Sté popul. d'Agde au présid. de la Conv.; 7 pluv. II*] (1)

« La société populaire de la ville d'Agde, qui a résisté aux projets liberticides du comité sanguinaire que l'infâme Durand, de Montpellier présidait, les sans culottes de cette commune, que vous avez déclaré avoir mérité de la patrie, vous adressent leurs réclamations, leurs plaintes, leurs alarmes; c'est à vous, sauveurs du peuple, intrépides montagnards, à réparer les torts qu'un de vos collègues ne cesse de porter à la chose publique; oui, c'est dans les départements méridionaux qui nécessitent des exemples frappants, moyens répressifs, des mesures révolutionnaires, que vous avez envoyé Boisset, un homme qui, bien loin de rehausser l'esprit public, ne travaille qu'à l'atténuer; qui, bien loin d'inspirer dans le cœur des malveillants, des royalistes, des fédéralistes la terreur qui devait être à l'ordre du jour, a répandu sur leur front la joie la plus vive. Nous excitons votre sollicitude, et si vous ne rappelez ce représentant, attendez-vous à apprendre des évènements funestes dans cette contrée. Déjà les fédéralistes triomphent, le girondisme se reproduit sous une nouvelle forme; la présence de Boisset l'a facilité à élargir les gens suspects; les personnes dont il s'entoure, tout nous fait présager du danger pour la chose publique. Déjà les montagnards par essence, *les scélérats, les factieux, les brigands,* qui ont lutté constamment contre les ennemis de la République, ceux là mêmes qui hier étaient considérés comme des Maratistes par excellence, sont dénigrés par les amis, les favoris, les partisans de Boisset; par Boisset même. Nous nous sommes toujours honorés des épithètes calomnieuses qu'on nous a successivement prodiguées et au moment où la malveillance semblait être forcée à plier sous le poids de la Raison, Boisset a imaginé de perdre dans l'opinion publique les colonnes inébranlables du républicanisme, en les caractérisant *d'ultra révolutionnaires.* C'est ainsi que ce représentant du peuple trop faible dans ces circonstances, corrompt l'esprit public du département; il fait plus, abusant du droit qui lui est confié de juger les détenus qui ne sont point compris dans la loi du 17 septembre dernier, il prête l'oreille à la prière, à la sollicitation, et, cédant à la voix des femmes, des filles qui inondent ses appartements, il donne la liberté indistinctement à tous les gens suspects, à des nobles, à des robins, à des contre-révolutionnaires, à des hommes qui, bien loin d'être rendus à la société, devraient porter leur tête à l'échafaud; déjà les maisons de reclusion sont vacantes et les patriotes ont tout lieu de craindre d'aller les occuper. Ce n'est point sans fondement; dès que par les ordres du représentant que nous vous dénonçons, des républicains de 89, des rochers de patriotisme ont perdu leur liberté et ont failli croupir dans les cachots. Avant de porter sous vos yeux le tableau affligeant, mais vrai, des abus que fait Boisset de son autorité, les vrais républicains, ceux qui ont sauvé le département des fureurs du fédéralisme se sont adressés à lui, ils lui ont exposé toute la fausseté de ses démarches, les dangers qu'il courait de se laisser entourer par des personnes susceptibles de corruption, par des hommes suspects à plus d'un titre. Aux paroles, il a feint d'être sensible à de pareils avis, il a promis de renvoyer ses courtisans, de défendre l'entrée de ses appartements aux femmes et de s'entourer du conseil des véritables Maratistes; mais à peine les a-t-il perdu de vue, qu'il s'est livré de plus fort à son aveuglement, qu'il a oublié ce qu'il devait à la chose publique, et qu'il s'est rendu aux désirs, aux sollicitations des beautés toujours nouvelles. Depuis quelque temps nous gémissons sur le sort qu'il nous prépare, depuis longtemps nous voyons avec peine qu'il prend avec trop de facilité les arrêtés que ses approches lui suggèrent et qu'il les rapporte et annule avec autant ou plus de facilité, selon que les intrigants ont d'art à le manier. Si Boisset veut le bien de sa patrie, il la perd dans ses moyens, puisque avant son arrivée, le département de l'Hérault était régénéré; les mesures révolutionnaires avaient fait pâlir le front des fédéralistes, mais aujourd'hui la conduite de Boisset enhardit les malveillants, les patriotes le craignent et les aristocrates l'adorent.

La Convention décrète un gouvernement révolutionnaire et Boisset cherche à en annihiler les effets, puisqu'il a prétendu publiquement que si ce décret s'exécutait, il faudrait la moitié des français pour garder l'autre.

Pères du peuple, ouvrez les yeux sur les dangers qui nous environnent, ne croyez point que ce soit la crainte particulière qui nous anime; ceux qui ont bravé les poignards des assassins, des fédéralistes, ceux qui ont grimpé la montagne dans les moments d'orage, sauront s'ensevelir, s'il le faut, sous les ruines; mais l'esprit public n'est plus à sa hauteur, les crapeauds commencent à coasser, et les exhalaisons vaporeuses du marais obscurcissent déjà la colline. Ne refusez pas d'entendre la voix de ceux qui se sentent encore la force et le courage d'habiter sur le sommet et le département de l'Hérault sera encore une fois sauvé.

Vive la République ! »

LAURENT *(vice-présid.)*, Omer MARTIN, SIAU, CAUMEL *(secrét.)*.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

64

[*Le C. révol. de La Flèche, à la Conv.; 8 pluv. II*] (2)

« Citoyens représentants,

Les malheurs du temps ont plongé la commune de La Flèche et les environs dans la di-

(1) F7 4606, doss. Boisset.

(1) Mention marginale datée du 23 pluviôse.

(2) C 291, pl. 933, p. 17. Cette pièce ne porte aucune mention marginale, mais se trouve classée dans le dossier de la séance.

Persée creative commons BY: = $